

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu ordinaire du conseil à 19h00, lundi le 5 décembre 2022, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Martin Samson, Mme Isabelle Gagné M. Pierre Cloutier, et M. Carl Laflamme, formant quorum, sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, et l'agent administratif, M. Jean-François Labrie-Simoneau, sont aussi présents.

Sont absentes : Mme Suzy Bellerose, conseillère au siège numéro 1
Mme Julie Bernard, conseillère au siège numéro 5.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 7 et 17 novembre 2022.
3. Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2023.
4. Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement numéro 2020-08 concernant les animaux, et présentation d'un projet de règlement.
5. Compte-rendu du maire sur le budget 2023 de la MRC de l'Érable.
6. Date pour adoption du budget 2023 de la municipalité.
7. Taux d'intérêt pour la facturation 2023.
8. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023.
9. Salaire 2023 des employés municipaux.
10. Dépôt du registre public des déclarations des élus pour 2022.
11. Proposition pour assurance en cyber sécurité.
12. Résolution d'intention de réaliser le projet de pavage des rues Iris et Fabrique.
13. Nouveau système d'alarme au bureau municipal.
14. Demande modification étude environnementale phase 1- projet CPE.
15. Demande offre de services à Terrapex pour étude environnementale phase 2 et étude géotechnique.
16. Période de questions de l'assistance.
17. Reconduction entente avec la MRC de l'Érable pour la gestion documentaire en 2023.
18. Entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska pour 2023.
19. Soutien à la candidature de Victoriaville – 60^e Finale des Jeux du Québec, hiver 2026.
20. Remboursement au fonds de roulement pour 2022 (200 \$ système septique commun, 1 000 \$ ponceau Provencher et 4 800 compteur d'eau).
21. Nomination d'un répondant pour la municipalité au Réseau Biblio.
22. Nomination d'une coordonnatrice à la bibliothèque pour 2023.
23. Offre de partenariat du Mont Apic pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024.
24. Adhésion à Tourisme Érable pour 2023 et 2024.
25. Formation perception des créances et la vente pour non-paiement de taxes.
26. Transfert de 2000 \$ au service de loisirs.
27. Correspondance.
28. Approbation des comptes.
29. États des revenus et dépenses au 30 novembre 2022.
30. Varia. (Demande Résidence Provencher inc.)
31. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2022-294

Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2022-295

Approbation des procès-verbaux du 7 et 17 novembre 2022.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 7 et 17 novembre 2022, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes pour 2023.

M. Pierre Cloutier, conseiller, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement déterminant le taux de taxe foncière générale, le taux de taxe spéciale pour la dette, et les compensations pour le service d'aqueduc, la cueillette et le traitement des déchets et des matières récupérables, l'entretien des cours d'eau et pour l'égout sanitaire pour l'année 2023.

Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement numéro 2020-08 concernant les animaux.

Mme Isabelle Gagné, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 2020-08 concernant les animaux, afin de déléguer à la Société protectrice des animaux d'Arthabsaka (SPAA), la responsabilité de la gestion des licences pour les chiens, la gestion des licences pour les chats dont l'obtention est facultative pour els propriétaires, des frais pour la capture d'un animal et les frais pour chaque jour de garde.

Que le projet de règlement numéro 2023-01, modifiant le règlement numéro 2020-08 concernant les animaux est déposé séance tenante.

Compte-rendu du maire sur le budget 2023 de la MRC de l'Érable.

Le maire, M. Marc Simoneau, donne un bref compte-rendu verbal de la réunion de novembre de la MRC de l'Érable, au cours de laquelle le budget 2023 de la MRC a été adopté. M. Simoneau mentionne que la quote-part de la municipalité de Laurierville a augmenté de 14,73%, représentant un montant de 53 454.38 \$ par rapport à l'année 2021, soit de 362 887.25 \$ à 416 341.67 \$. Les principales augmentations se situent à l'administration pour 8 214.79 \$, au service du transport pour 14 521.92 \$, au service d'évaluation pour 9 239.88 \$, au service de l'hygiène du milieu pour 6 119.64 \$, au service de l'aménagement pour 6 606.21, et au niveau de l'entretien de la forêt publique pour 9 870.03 \$. Les quotes-parts municipaux ont augmenté de 25,41%, soit de 4 504 307 \$, pour 2022, 5 648 809 \$, pour 2023.

Résolution : 2022-296

Date pour étude et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement que la date du 20 décembre 2022, soit retenue pour l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2023, et de l'adoption, s'il y a lieu, du budget 2023, ainsi que du programme des dépenses en immobilisations pour 2023, 2024 et 2025.

Adoptée

Résolution : 2022-297

Taux d'intérêt sur les comptes de taxes 2023.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le taux d'intérêt pour les comptes en retard dus à la municipalité, soit maintenu à 10% pour l'année 2023.

Adoptée

Résolution : 2022-298

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023.

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront à 19h00 le lundi ou mardi :

9 janvier	6 février	6 mars
3 avril	1 ^{er} mai	5 juin
3 juillet	14 août	5 septembre (mardi)
2 octobre	6 novembre	4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2022-299

Salaires 2023 des employés municipaux.

Proposé par Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la grille tarifaire des salaires des employés municipaux pour l'année 2023.

Que la compensation mensuelle pour les frais de déplacement de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour l'année 2022, demeure au même montant qu'en 2021.

Adoptée

Dépôt du registre public des déclarations pour la période du 7 décembre 2021 au 5 décembre 2022.

Comme prévu à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier-trésorier dépose le registre public des déclarations à la séance du mois de décembre. Ce registre contient les déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre de conseil de la municipalité, et qui n'est pas de nature purement privée, lorsque sa valeur excède 200 \$. La déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

Pour la période du 7 décembre 2021 au 5 décembre 2022, le registre ne contient aucune déclaration.

Résolution : 2022-300

Proposition pour assurance en cyber sécurité.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de l'assureur PMT Roy datée du 4 novembre 2022, pour une assurance en cyber sécurité, par l'entremise du Groupe Totten, qui distribue les produits CFC Underwriting.

Que le coût de l'assurance est de 4 810.00 \$, incluant l'assurance (4 000 \$), les frais de l'assureur (300 \$), les honoraires de courtage (150\$) et la taxe provinciale de 9% (360.00 \$).

Que l'assurance est pour une période d'un an, soit du 6 décembre 2022 au 6 décembre 2023.

Que la municipalité n'a pas subi de cyber événement au cours des 3 dernières années.

Que la municipalité n'a pas fait l'objet d'aucune action en justice ou menace d'action en justice au cours des 5 dernières années à la suite d'un cyber événement.

Que la municipalité n'a pas fait l'objet d'aucune action réglementaire au cours des 5 dernières années à la suite d'un cyber événement.

Que la municipalité n'est pas impliquée dans la fourniture directe de biens ou de services à l'industrie du cannabis, et n'est pas impliquée non plus dans l'utilisation ou la fourniture de crypto-monnaies.

Adoptée

Résolution : 2022-301

Intention de réaliser le projet # LAU-2022-03 : rues Iris et Fabrique.

Numéro de référence MTQ : (XNQ39768)

Attendu que la municipalité de Laurierville s'est vu accorder une aide financière maximale de 150 966 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Soutien;

Attendu qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de douze mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre soit le 18 février 2022;

Attendu que les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur d'une période de 12 mois;

Attendu qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de confirmer, par résolution au ministre, son intention de terminer les travaux autorisés ainsi que l'échéancier de réalisation des travaux ne pouvant excéder un délai de 24 mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le conseil signifie à Monsieur le ministre François Bonnardel, son intention de réaliser les travaux relatifs au numéro de dossier PAVL en objet selon les modalités du Programme d'aide à la voirie locale.

Que l'échéancier de réalisation des travaux à exécuter est : du mois de mai au mois de septembre 2023 et, que la réalisation des travaux n'excédera pas le délai de 24 mois à partir de la lettre d'émission du ministre.

Adoptée

Résolution : 2022-302

Nouveau système d'alarme au bureau municipal.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Auger BC Sécurité inc., datée du 22 novembre 2022, pour l'installation d'un nouveau système d'alarme au bureau municipal du 149 rue Grenier.

Que le coût des pièces est de 1 144.00 \$, taxes incluses.

Que l'installation du système d'alarme est effectuée selon un tarif horaire de 89.00 \$, taxes non incluses, ainsi que des frais de transport de 30.00 \$.

Que le coût d'installation et des pièces est estimé à 3 000.00 \$, taxes non incluses.

Que les frais mensuels sont de 34.95 \$, taxes non incluses, qui comprend la centrale d'alarme (19.95 \$), le lien cellulaire (10.00 \$) et l'application alarm.com (5.00 \$).

Adoptée

Résolution : 2022-303

Démarches additionnelles pour l'étude environnementale phase 1- projet CPE.

Attendu que la municipalité a mandaté Terrapex Environnement Itée, pour l'étude environnementale phase 1, pour le projet de la construction d'un Centre de la petite enfance, au 140 rue Grenier;

Attendu que la recherche de titres révèle particulièrement la présence d'une tannerie et d'une forge au début des années 1900 sur la propriété visée par l'étude;

Attendu que pour rendre une étude attestable, certaines démarches additionnelles sont requises;

Par conséquent, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Terrapex Environnement Itée, à effectuer les démarches additionnelles requise pour déposer une étude attestable, et accepte de payer les frais additionnels de 750.00 \$, taxes non incluses, reliés aux dites démarches additionnelles.

Adoptée

Résolution : 2022-304

Demande d'une offre de services à Terrapex Environnement Itée, pour une étude environnementale de phase 2 et une étude géotechnique.

Attendu qu'une étude environnementale de phase 2 est requise pour le projet de construction d'un Centre de la petite enfance sur la propriété de la municipalité au 140 rue Grenier, ainsi qu'une étude géotechnique;

Il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil demande à Terrapex Environnement Itée, de déposer une offre de services à la municipalité de Laurierville, pour une étude environnementale phase 2, ainsi que pour une étude géotechnique, pour le projet de construction d'en Centre de la petite enfance au 140 rue Grenier.

Que l'offre de services pour l'étude géotechnique complète devra inclure :

- Capacité portante à l'ultime et en service (semelles filantes et isolées; à la profondeur du gel et sous-dalle).
- Catégorie d'emplacement sismique du site.
- Profondeur de gel.
- Niveau de la nappe phréatique.
- Recommandation pour la mise en place de la dalle sur sol.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2022-305

Reconduction de l'entente relative à la gestion documentaire-Autorisation.

Attendu l'entente relative à la fourniture de services techniques en gestion documentaire de la MRC de l'Érable 2019-2021 à laquelle la Municipalité de Laurierville est partie, s'est terminée le 31 décembre 2021;

Attendu que la MRC de l'Érable et les municipalités participantes ont conclu une reconduction de l'entente relative à la fourniture de services techniques en gestion documentaire de la Municipalité régionale de comté de l'Érable, en vigueur du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un addenda afin de prolonger ladite entente pour une période d'une année aux mêmes conditions, sauf pour le tarif horaire qui sera de 48.87\$ par heure;

En conséquence, sur proposition de M. Martin Samson, il est résolu unanimement, d'autoriser le maire, M. Marc Simoneau, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Laurierville, l'addenda afin de prolonger ladite entente pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Adoptée

Résolution : 2022-306

Entente avec la Société Protectrice des animaux d'Arthabaska pour 2023.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition d'entente de la Société Protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA), pour l'année 2023, au prix de 3.25 \$ par habitant.

Que l'entente comprend la gestion des licences pour les chiens, l'accueil et la récupération des animaux errants, la récupération des animaux lors d'intervention d'urgence, la gestion complète des plaintes, l'application du règlement municipal concernant les animaux ainsi que le nouveau règlement provincial concernant les chiens dangereux.

Que le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, est autorisé à signer l'entente à intervenir pour l'année 2023, entre la SPAA et la municipalité, pour et au nom de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2022-307

Soutien à la candidature de Victoriaville-60^e Finale des Jeux du Québec, hiver 2026.

Considérant que la Ville de Victoriaville a déposé sa candidature afin d'être la Ville hôte des Jeux du Québec-Hiver 2026;

Considérant que toute la région bénéficiera des Jeux si Victoriaville est la ville choisie;

Considérant que les demandes en infrastructures sportives sont assez importantes lors de la tenue des Jeux du Québec;

Considérant que les Jeux du Québec sont un événement rassembleur et que notre volonté est la même que la Ville de Victoriaville, c'est-à-dire, faire rayonner notre belle région;

Considérant qu'il s'agit d'une occasion incontournable pour faire vivre à notre jeunesse une expérience sportive et sociale exceptionnelle;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde son appui à la candidature de la Ville de Victoriaville pour les Jeux du Québec-hiver 2026.

Adoptée

Résolution : 2022-308

Remboursement au fonds de roulement pour 2022.

Attendu que la municipalité a emprunté à son fonds de roulement en 2014, un montant de 9 268.42 \$, pour des travaux à la station de pompage du système septique commun, dont les bénéficiaires pouvaient choisir de payer en un seul versement ou sur une période de 10 ans;

Attendu que 5 propriétaires ont choisi de rembourser leurs parts sur 10 ans et que les autres propriétaires ont payé leurs parts comptant;

Attendu que la municipalité a également emprunté à son fonds de roulement, en 2016, un montant de 9 933.87 \$, sur une période de 10 ans, représentant sa participation financière de 25% pour le remplacement d'un ponceau sur la route Provencher;

Attendu que la municipalité a finalement emprunté à son fonds de roulement, en 2020, un montant de 24 368.00 \$, sur une période de 5 ans, le coût pour l'installation de compteurs d'eau pour les commerces et industries et un échantillon de 22 résidences, conformément à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie en eau potable;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 200 \$, est remboursé au fonds de roulement en 2022, pour les travaux à la station de pompage du système septique commun, qu'un montant de 1 000 \$ est remboursé au fonds de roulement en 2022, pour le remplacement d'un ponceau sur la route Provencher, et qu'un montant de 4 800 \$ est remboursé au fonds de roulement en 2022, pour l'installation des compteurs d'eau.

Que le solde de l'emprunt au fonds de roulement est de de 344.67 \$, pour la station de pompage du système septique commun, de 3 933.87 \$ pour le remplacement du ponceau de la route Provencher, et de 14 868 \$, pour l'installation des compteurs d'eau.

Adoptée

Résolution : 2022-309

Nomination d'un répondant pour la municipalité au CRSBP Mauricie-Bois-Francs.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que Mme Isabelle Gagné, soit la personne déléguée, à titre de répondante, pour représenter la municipalité de Laurierville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., pour l'année 2023.

Adoptée

Résolution : 2022-310

Nomination d'une coordonnatrice de la bibliothèque pour 2023.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que Mme Dominique Martel soit nommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Laurierville, pour l'année 2023.

Adoptée

Résolution : 2022-311

Offre de partenariat pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024 du Mont Apic.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville, accepte la proposition du Mont Apic, organisme sans but lucratif, de participer financièrement à 2 événements pour faire bouger les citoyens et leur faire découvrir les plaisirs de l'hiver;

Que la première activité est « Les journées des municipalités au Mont Apic, ou 50% de rabais est offert aux citoyens de Laurierville pour une journée en plein air au Mont Apic.

Que la municipalité soumet par ordre de préférence, 4 dates pour la journée à rabais, soient les dates du 28 janvier, 21 janvier, 18 février ou le 25 février 2023.

Que la municipalité accepte également de participer financièrement à la 2^e activité, soit « Soirée Canon », le samedi 11 février 2023, en versant un montant de 700 \$, et le même montant pour la saison 2023-2024.

Que la « Soirée canon », permet aux citoyens de Laurierville, un accès au site et aux installations habituelles pour la somme de 5.00 \$ au lieu de 20.00\$

Que les « soirées canon » de 2022-2023 et 2023-2024, ont comme objectif de doter le Mont Apic d'infrastructures nécessaires à l'enneigement artificiel.

Adoptée

Résolution : 2022-312

Adhésion à Tourisme Érable pour 2023 et 2024.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville adhère à Tourisme Érable pour l'année 2023 et 2024, dont la contribution annuelle est de 220.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2022-313

Formation perception des créances et la vente pour non-paiement de taxes.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, M. Réjean Gingras, et l'agent administratif, M. Jean-François Labrie-Simoneau, à participer à une formation intitulée « La perception des créances et la vente pour non-paiement de taxes : Les rôles et responsabilités des municipalités locales et MRC ».

Que le coût de la formation est d'environ 275.00 \$ par personne, taxes non incluses.

Que la formation se déroulera au bureau de la MRC de l'Érable, le 16 janvier 2023.

Adoptée

Résolution : 2022-314

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 2 000 \$, soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre du Ministère des Transports et Mobilité durable, afin d'informer la municipalité que la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Accélération, pour des travaux de rechargement en gravier du Rang 5, a été refusée par le Ministère.
- Lettre de l'Association pulmonaire du Québec, pour le lancement de la 7^e édition de la Campagne provinciale Villes et Municipalités contre le Radon, en collaboration avec Santé Canada, du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Ville de Beloeil.

Un article de sensibilisation au radon sera publié dans le journal Le Poliquin du 9 décembre 2022.

- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation approuvant la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2023. Les résultats approuvés sont les suivants :

Proportion médiane : 86%
Facteur comparatif : 1.16

- Lettre du Ministère des Transports et Mobilité durable, afin d'informer la municipalité que la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Soutien, pour le remplacement de 2 ponceaux du Rang 4, a été refusée par le Ministère.

Liste des comptes.

Agence 9-1-1 : Service pour septembre.	385.88
Signalisation Lévis inc. : Panneaux limite de vitesse 40 km/h.	130.90
Pavage Veilleux (1990) inc. : Réparation de pavage.	1 807.11
Claude Joyal 1962 inc. : Entretien tracteur PUMA.	3 926.91
Desjardins : Frais de caisse.	54.00
Desjardins Assurances : Cotisations retraite en novembre.	2 453.10
Employés : Salaire en novembre.	18 672.68
Frédéric St-Pierre : Frais cellulaire oct. et nov..	93.04
Receveur Général du Canada : Remises pour novembre.	2 536.42
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour novembre.	8 236.36
Protecto-Sol : Vidange fosse septique commune.	2 391.48
Isabelle Plante : Étude projet agricole Ferme 59.	20.00
Gilles Bissonnette : Travaux embellissement 11 juin au 11 nov..	983.90
MRC de l'Érable : Service technique Vertisoft.	674.11
Groupe ABS : Rapport final rue Iris et rue de la Fabrique.	344.93
Hydro-Québec : Service au 113 rue Mercier du 27 sept. au 24 nov..	883.75
Hydro-Québec : Service bureau municipal du 30 sept. au 29 nov.	684.80
Hydro-Québec : Serv. chauff. bureau mun. du 30 sept. au 29 nov..	637.05
Hydro-Québec : Service loyer édifice du 30 sept. au 29 nov..	97.27
Hydro-Québec : Service caserne du 30 sept. au 29 nov..	916.45
Hydro-Québec : Service biblio du 30 sept. au 29 nov.	427.84
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour novembre.	549.04
Hydro-Québec : Service au réservoir du 1 ^{er} oct. au 30 nov..	90.30
Hydro-Québec : Service à la croix du 1 ^{er} oct. au 30 nov..	58.36
Hydro-Québec : Service du 6 oct. au 5 déc. édifice municipal.	777.68
Hydro-Québec : Service du 6 oct. au 5 déc. syst. septique commun.	89.88
Hydro-Québec : Service au garage du 1 ^{er} oct. au 30 nov..	828.55
Lavery, avocats : Service première ligne de juin à novembre.	574.88
La Capitale : Assurances collectives décembre.	3 945.42
Fonds d'information sur le territoire : Mutations novembre.	40.00
Énergie Sonic inc. : Huile à chauffage édifice municipal novembre.	2 704.35
Claire Gosselin : Frais déplacement décembre.	80.00
VIVACO : Divers achats en novembre.	754.97

MRC de l'Érable : Frais ingénierie octobre ponceau Rang 3.	107.05
MRC de l'Érable : Frais ingénierie octobre CPE.	1 675.80
MRC de l'Érable : Frais ingénierie octobre pavage rue Jonquilles.	310.28
MRC de l'Érable : Frais ingénierie octobre Rang 8 Ouest phase 2.	997.54
MRC de l'Érable : Frais ingénierie octobre rues Fabrique et Iris.	239.40
MRC de l'Érable : Frais ingénierie octobre Rang 7 Est.	251.41
MRC de l'Érable : Frais ingénierie octobre Rang 8 Ouest phase 1.	728.22
MRC de l'Érable : Frais ingénierie octobre égout pluvial TECQ.	299.25
MRC de l'Érable : Frais ingénierie octobre Avenue Normand.	81.30
MRC de l'Érable : Frais ingénierie octobre Chemin Grosse-Ile.	297.26
MRC de l'Érable : Frais ingénierie août CPE.	59.85
MRC de l'Érable : Frais ingénierie août ponceau Rang 3.	209.48
MRC de l'Érable : Frais ingénierie août Rang 8 Ouest phase 2.	5 708.38
MRC de l'Érable : Frais ingénierie août Rang 8 Ouest phase 1.	89.78
MRC de l'Érable : Frais ingénierie août égout pluvial TECQ.	336.60
MRC de l'Érable : Frais ingénierie août ponceaux Rang 4.	307.13
MRC de l'Érable : Frais ingénierie septembre Rang 5.	929.25
MRC de l'Érable : Frais ingénierie septembre Rang 8 O phase 2.	5 997.60
Eurofins : Analyse de l'eau novembre.	384.01
Ministre du Revenus : TPS et TVQ vente terrain.	1305.82
EMP inc. : Déneigement, 1 ^{er} versement de 6.	47 395.88
Jimmy Isabel : Cirage plancher bibliothèque.	888.42
Librairie Renaud-Bray : Achat de livres pour la bibliothèque.	151.99
JBM Électrique inc. : Ajout prise électrique édifice municipal.	78.69
Bruno Goulet : Élagage édifice municipal et enseigne numérique.	280.00
Vitrierie de l'Érable : Remplacement thermos de fenêtres.	731.24
Sani-Thetford (2000) inc. : Nettoyer grille égout pluvial.	2 690.42
Simplex : Location machine à geler pour aqueduc.	145.94
Purolator : Livraison matériel de signalisation.	27.77
Pavage Veilleux (1990) inc. : Travaux réparation pavage Rg 8 Est.	1 841.90
Auger BC Sécurité inc. : Inspection caserne.	127.91
Plomberie 1750 inc. : Réparation plomberie bureau municipal.	452.03
Beaudoin & Fils serrurier enr. : Serrure bureau municipal.	335.63
Réjean Gingras : Chaise de bureau.	300.00
FQM : Formation.	91.98
Mégaburo : Articles de bureau.	213.01
Jean-François Labrie-Simoneau : Frais cellulaire novembre.	52.26
Serv. San. Denis Fortier inc.: Plastiques agricoles novembre.	1 630.12
Gaudreau Environnement inc. : Service novembre (estimé).	11 051.17
Xérox Canada ltée : Service pour novembre (estimé).	150.00
Jean-François Labrie-Simoneau : Achat divers souper des Fêtes.	978.26
Bell Mobilité : Service pour décembre.	155.56
Bell Canada : Service pour décembre.	348.99
Petite caisse : Frais de poste, matériel service de garde, brigadière.	259.60
Desjardins : Intérêts marge de crédit en novembre.	233.13
Desjardins : Intérêts emprunt temporaire.	749.40
Banque Nationale : Intérêts sur emprunt 2004-01.	592.60
Desjardins : Intérêts sur emprunt 2013-04.	580.00
Desjardins : Capital emprunt 2013-04.	10 800.00
Xérox Canada ltée : Location appareil multifonction 3 mois.	385.13
Imprimerie Fillion enr. : Panneau pour terrain Rang 8 Ouest.	241.45

Résolution : 2022-315

Approbation des comptes.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 novembre 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 novembre 2022, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 2 006 544.97 \$, et des déboursés au montant de 2 489 577.41 \$, laissant un solde en caisse de -2 872.20 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2022, les revenus et dépenses au 30 novembre 2021.

En attendant le versement des aides financières, la municipalité a présentement un emprunt temporaire de 200 000 \$ et 60 000 \$ dans la marge de crédit.

Varia.

Demande d'aide financière de la Résidence Provencher inc. pour compenser les taxes municipales.

Ce point est reporté à une prochaine séance.

Résolution : 2022-316

Clôture de l'assemblée

Proposé par Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et greffier-trésorier